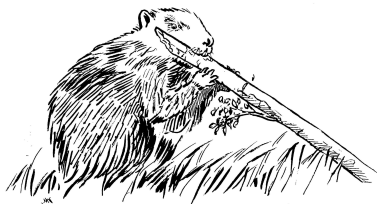




Note technique :
PROTOCOLE D'ENQUETE SUR LE STATUT DU CASTOR

DIRECTION DES ETUDES ET DE LA RECHERCHE
CENTRE NATIONAL D'ETUDE ET DE RECHERCHE APPLIQUEE SUR LES PREDATEURS ET ANIMAUX DEPREDATEURS
5, Allée de Bethléem – Z.I. Mayencin – 38610 GIERES
Tél. 04.76.59.13.29.- Fax. 04.76.89.33.74.



Note relative au protocole d'enquête sur le statut du castor ainsi que de la restitution des données

OBJECTIF DE L'ENQUETE

Celle-ci consiste à cartographier l'**aire de répartition du castor et son évolution**.

L'enquête correspond à des prospections des bassins hydrographiques potentiellement favorables au castor, répartis, pour l'essentiel, dans les milieux de plaine et collinéens.

Le spécialiste départemental "castor" relève, à la faveur de déplacements spécifiques "castor" ou non, les indices de présence et les consignes sur un tableau de relevés et des fonds de cartes au 1/25.000^e ou 1/50.000^e.

Un tableau regroupe les relevés par bassin hydrographique et par année.

La définition du bassin hydrographique correspond à l'aire occupée par un affluent principal de fleuve avec ses annexes (affluents secondaires, réseaux artificiels connectés, plans d'eau accessibles à partir des cours d'eau).

Le fleuve en tant que tel et ses petits affluents collatéraux correspondent à un bassin.

Les relevés peuvent s'effectuer tout le long de l'année ; notons cependant que **la période la plus favorable se situe entre Décembre et Mai**.

Le sens de prospection le plus cohérent est **de l'aval vers l'amont**, c'est-à-dire des milieux les plus favorables vers les plus défavorables.

LES INDICES DE PRESENCE ET LEUR SIGNIFICATION

La présence permanente ou temporaire du castor se manifeste par des indices nombreux et variés.

Chaque indice a une signification biologique (ex : recherche de nourriture – établissement du gîte), ou éthologique (marquage par dépôt de castoréum). De ce fait, pris séparément, ils n'ont pas la même signification à l'égard de la présence du castor et permettent une gradation quant à la probabilité de présence d'un territoire.

La correspondance entre la nature de l'indice et le degré de présence d'un territoire, figure dans le tableau ci-dessous :

- **Nature des indices « castor »**

N° code	Nature des indices	Degré de présence d'un territoire
1	Bois coupé sur pied	(1) Présence probable * *
2	Bois coupé flottant	Présence douteuse
3	Ecorçage sur pied	Présence probable *
4	Ecorçage sur bois coupé	Présence probable * *
5	Ecorçage sur racine	Présence probable *
6	Réfectoires	Présence probable * *
7	Garde-manger	Présence certaine
8	Accès de berges et/ou coulées	Présence probable * *
9	Griffades ou empreintes	Présence probable *
10	Gîte principal	Présence certaine
11	Gîte secondaire	Présence probable * *
12	Dépôt de castoréum	Présence certaine
13	Barrage entretenu	Présence certaine
14	Cadavre	Présence douteuse
15	Observation visuelle par un tiers	Présence douteuse
16	Observation visuelle par le spécialiste départemental	Présence probable * *
17	Autres indices (crotte, carnet piégeage, etc.)	A déterminer

(1) (* et **) importance relative des indices entre eux.

L'appréciation doit évidemment être modulée en fonction de la fréquence de rencontre des indices sur un même site. En particulier, des associations d'indices de présence probable qui se renouvellent plusieurs fois sur moins de 2 kilomètres de cours d'eau (taille moyenne d'un territoire d'une famille de castors) permettent de statuer sur une **présence certaine**, d'autant plus qu'ils auront été relevés à plusieurs reprises dans le temps.

LA RESTITUTION DES DONNEES CASTOR

La présentation cartographique peut être faite sous deux formes :

- mention de la présence du castor sur le réseau hydrographique.
- mention de la présence du castor au niveau communal,

La présentation sur le réseau hydrographique est plus précise mais nécessite un temps de prospection plus important. Les DiR peuvent adopter cette solution s'ils sont confrontés à des problèmes de gestion de dommages afin d'affiner la répartition locale

La présentation communale, moins précise, nécessite moins de temps de prospection. En effet, il suffit qu'un seul indice de présence certaine soit découvert sur une commune pour que celle-ci soit concernée

par la présence permanente du castor. Il est donc inutile de poursuivre la prospection sur cette même commune.

Au niveau national, en l'absence d'enquête nationale décennale, cette approche suffit.

Si la répartition sur le réseau hydrographique est choisie, il suffira de mentionner sur la carte fournie le statut en utilisant les codes "couleur" suivants :

- Rouge : présence certaine
- Bleu foncé : présence probable
- Vert : présence douteuse
- Orange : absence d'indice
- Jaune : absence naturelle
- Noir : disparition des indices
- Absence de couleur : non déterminé ou non prospectée.

Remarque importante : Lorsqu'un cours d'eau est limitrophe entre deux départements, il convient que les spécialistes départementaux concernés harmonisent leurs données et appréciations.

Si la répartition communale est choisie, il suffira de mentionner sur la liste des communes INSEE fournie par département le statut défini par les codes littéraires suivants :

- C : présence certaine
- P : présence probable
- D : présence douteuse
- Ai : absence d'indices
- N : non prospectée
- An : absence naturelle (signifie que la commune n'est pas susceptible d'abriter le castor, par ex. : pas de cours d'eau).

Le "pas de temps" de réactualisation de la cartographie est à définir par les Délégations inter- régionales, en concertation avec le responsable national afin de permettre une actualisation périodique.

Les règles générales ainsi définies, l'appréciation sur le degré de présence du castor est de la **responsabilité du spécialiste départemental**.